

Commune de CHELLES

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **07/DAIDD/ENV n° 020**

du **06 mars 2007**

complété le **02 mai 2012**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

Approuvé (PSS valant PPR)	date 13 juillet 1994	aléa Inondation
Prescrit (en cours d'élaboration)	date 5 février 2007	aléa Inondation
Prescrit (en cours d'élaboration)	date 6 octobre 1999	aléa Mouvements de terrain
Prescrit (en cours d'élaboration)	date 11 juillet 2001	aléa Sécheresse
	date	aléa

Les documents de référence sont :

Le PSS de la vallée de la Marne sur la commune en 1 planche au 1/5000ème	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
La carte des aléas du projet de PPRI de la vallée de la Marne (planche 5/5 – version du 23 octobre 2001) au 1/5000ème	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
La carte des aléas du projet de PPR mouvements de terrain (version d'avril 1999) au 1/10 000ème	Consultable sur internet <input type="checkbox"/>
La carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (version d'octobre 2006) au 1/135000ème	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	---------------------------

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)**
- Document cartographique délimitant les zones exposées au risque mouvements de terrain (1 format A4)**
- Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)**

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr (DDT77)

www.seine-et-marne.pref.gouv.fr (Préfecture77)